



CONSULTANTS

LE DÉVELOPPEMENT DES HOMMES ET DES ORGANISATIONS

## Conditions Générales de Vente

### ■ Désignation

DMJ Consultants, organisme de formation professionnelle situé au 235 rue Léon Foucault 13100 Aix en Provence conçoit, développe, propose et dispense des formations inter et intra-entreprise sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de DMJ Consultants
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### ■ Objet et Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par DMJ Consultants pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de DMJ Consultants. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. DMJ Consultants aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à DMJ Consultants.

En cas de prise en charge par l'OPCO (subrogation de paiement) dont dépend le Client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué lors de l'inscription à DMJ Consultants qui facture l'OPCO directement.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par DMJ Consultants au client.

Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à DMJ Consultants au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, DMJ Consultants se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### ■ Annulation du fait du client

---

DMJ Consultants

Siège social : Le Triangle - 235, rue Léon Foucault - 13100 Aix-en-Provence Tél. : +33 (0) 442 244 001

[www.dmj-consultants.com](http://www.dmj-consultants.com) | [info@dmj-consultants.com](mailto:info@dmj-consultants.com)

S.A.S. au capital de 960 € - R.C.S. Aix-en-Provence B 383 328 309 - NAF 7112 B - Organisme de formation n° 93130434013.

SIRET 383 328 309 000 26-N° TVA intracommunautaire FR 81 383 328 309.



CONSULTANTS

LE DÉVELOPPEMENT DES HOMMES ET DES ORGANISATIONS

En cas d'annulation de la formation par le client, DMJ Consultants se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

### ■ Annulation ou report du fait de DMJ Consultants

En cas de circonstances exceptionnelles ou d'un nombre insuffisant de stagiaires, DMJ Consultants se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié par courrier ou par e-mail au client. Les raisons de cette annulation ou de ce report doivent être précisées à ce dernier.

### ■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis et/ou proposition commerciale est adressé par DMJ Consultants au client. Cet exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à DMJ Consultants par tout moyen à la convenance du client : courrier postal ou e-mail.

Le cas échéant, une convention de formation peut être établie entre DMJ Consultants et le client.

A l'issue de la formation et à la demande du client, DMJ Consultants remet une attestation de présence ou de fin de formation ainsi que les feuilles d'émargement.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, DMJ Consultants lui fait parvenir le programme de la formation et un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture.

### ■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, DMJ Consultants est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis à vis de ses clients ou de ses stagiaires.

DMJ Consultants ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à DMJ Consultants, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de DMJ Consultants.

### ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par DMJ Consultants pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord préalable de DMJ Consultants. Cette

---

DMJ Consultants

Siège social : Le Triangle - 235, rue Léon Foucault - 13100 Aix-en-Provence Tél. : +33 (0) 442 244 001

[www.dmj-consultants.com](http://www.dmj-consultants.com) | [info@dmj-consultants.com](mailto:info@dmj-consultants.com)

S.A.S. au capital de 960 € - R.C.S. Aix-en-Provence B 383 328 309 - NAF 7112 B - Organisme de formation n° 93130434013.

SIRET 383 328 309 000 26-N° TVA intracommunautaire FR 81 383 328 309.



CONSULTANTS

LE DÉVELOPPEMENT DES HOMMES ET DES ORGANISATIONS

interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### ■ Confidentialité et communication

DMJ Consultants, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par DMJ Consultants au client.

DMJ Consultants s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par DMJ Consultants comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise DMJ Consultants à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de DMJ Consultants.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant ayant été collectées par DMJ Consultants. Le client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de DMJ Consultants.

### ■ Acceptation des CGV, Droit applicable et Jurisdiction compétente

La participation à la formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par le client, et le respect par le stagiaire du règlement intérieur de DMJ Consultants.

Les présentes conditions générales de ventes sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société DMJ Consultants et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Aix-en-Provence.

---

DMJ Consultants

Siège social : Le Triangle - 235, rue Léon Foucault - 13100 Aix-en-Provence Tél. : +33 (0) 442 244 001

[www.dmj-consultants.com](http://www.dmj-consultants.com) | [info@dmj-consultants.com](mailto:info@dmj-consultants.com)

S.A.S. au capital de 960 € - R.C.S. Aix-en-Provence B 383 328 309 - NAF 7112 B - Organisme de formation n° 93130434013.

SIRET 383 328 309 000 26-N° TVA intracommunautaire FR 81 383 328 309.